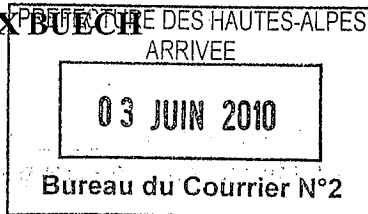


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**



Séance du : 26 mai 2010

Convocation du : 18 mai 2010

**Objet** : Gestion des locaux de la pépinière d'entreprises. Convention avec EPIC ONF.

L'an deux mille dix, le vingt six mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Oze, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : M. J-Marie Bermond

Étaient présents : F.Reynaud – C.Meziere – A.Meier – G.Pitaval – G.Lesbros – M.Mesclé – J.M Bermond – R.Basset – J.F Carre – M.Chautant – F.Roux – J.C.Salles – P.Schiazza – B.Faure – J.L.Pelloux – P.Aubin

Excusés : Roger Fournel – Monique Barthelemy – Alain Chevallier – Guy Jullien – Gérard Garcin  
Martine Barbet remplacée par Marc Rosenstiel

Le Vice-Président, Jean-Claude Salles, chargé du Développement Economique expose aux membres du conseil communautaire que l'EPIC ONF loue actuellement le bureau de 15 m<sup>2</sup> dans le chalet situé au Boutariq.

L'EPIC ONF a fait la demande pour louer le second bureau d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

L'objectif est de définir les conditions d'occupation du local mis à disposition.

La durée de la convention est prévue pour 23 mois.

Le loyer perçu en contrepartie s'élève à 151.25 € HT / mois.

Le Vice-Président soumet cette convention à l'avis du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention avec l'EPIC ONF pour la location du second bureau, et autorise le Président à la signer. M. Jean-Louis Pelloux ne participe pas au vote.

votants : 16  
pour : 16  
abstention : 0  
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à OZE, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Michel Mesclé

